

---

Dons en argenterie des administrateurs du district d'Alençon (Orne) provenant des dépouilles des églises, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons en argenterie des administrateurs du district d'Alençon (Orne) provenant des dépouilles des églises, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 595-597;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27476\\_t1\\_0595\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27476_t1_0595_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

patrie, un chapeau, 13 paires de bas, une paire de bottes, 34 paires de souliers, 75 chemises, un col, 3 liv. en numéraire, et une paire de boutons d'argent. Cette Société ajoute que la commune de Bricquebec, qui est composée de 4 000 âmes, a envoyé 581 défenseurs aux frontières (1).

[Bricquebec, 29 germ. II] ((2)).

« Il est donc vrai, citoyens Législateurs, que vous avez encore une fois sauvé la France. Une conjuration audacieuse et criminelle avait conçu le projet infâme d'anéantir la représentation nationale, mais votre vigilance infatigable a découvert ces conspirateurs et vous les avez livrés au bras vengeur de la justice. Grâce immortelles vous en soient rendues. Que les noms de ces scélérats, d'odieuse mémoire, ne soient jamais cités que pour en frémir d'horreur !

Soyez fermes à votre poste et continuez de mériter les justes éloges qui vous sont dûs. La commune de Bricquebec, animée du plus pur patriotisme, est debout pour voler à combattre ses ennemis, qui sont aussi les vôtres. Aux preuves qu'elle en a données, elle est prête d'y en ajouter de nouvelles. Parlez; ce n'est pas en vain qu'elle a embrassé tendrement cette sainte liberté qui sera toujours chère au cœur d'un républicain français. Hélas ! si elle pouvait nous échapper, nous regarderions la mort, comme le beau soir d'un jour nébuleux.

Il est passé ce temps de l'esclavage, les revenants sont pour jamais bannis de notre souvenir; voici des faits qui l'attesteront : notre commune dont la population est à peu près de 4 000 personnes a fourni 581 défenseurs à la patrie.

La Société a fourni et déposé en don patriotique au district, un habit d'uniforme, un chapeau, 13 paires de bas de laine, une paire de bottes, 34 paires de souliers, 75 chemises, un col noir, 3 liv. en numéraire, une paire de boutons d'argent et le peu d'adjudications qu'a prononcé notre district de biens d'émigrés sont portées à de grands prix; entr'autre une terre affermée 1 300 livres a été vendue 77 000 livres ».

LEROUVINOIS, GOSSE, TOLLEMET.

## 13

La Société populaire de Normanville, département de Seine-Inférieure, offre à la Convention nationale l'hommage de son dévouement, et les vœux qu'elle forme pour conserver les précieux avantages de la liberté; elle prie la Convention d'agréer, au nom des habitants de Normanville, une somme de 401 liv. pour les frais de la guerre.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de toutes les offrandes, dons patriotiques et envoi de métaux (3).

(1) P.V., XXXVIII, 98. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>) et 11 prair. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>); *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 616.

(2) C 304, pl. 1133, p. 20.

(3) P.V., XXXVIII, 98. B<sup>in</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>).

[Normanville, 27 flor. II] (1).

« Citoyens représentants,

Notre Société nous charge de vous offrir l'hommage de son dévouement, et les vœux qu'elle forme pour conserver les précieux avantages de la liberté que vous nous avez conquise. C'est bien avec l'énergie du plus pur patriotisme que nous goûtons la douce satisfaction de vous les présenter; mais en nous acquittant de ce devoir, il nous en reste à remplir : c'est celui de vous prier d'agréer au nom de notre Société et des habitants de la commune de Normanville, la somme de quatre cent une livres provenant du produit de leur offrande volontaire, qu'ils vous invitent d'ajouter à celle précédemment faite par nos frères et amis de tous les départements de la République, pour être employée à soutenir les frais de la guerre, consolider les fondements de notre liberté, et réduire nos ennemis, l'aristocratie et le fanatisme à l'impossibilité de pouvoir lever la tête. S'il est permis à de bons républicains d'user de tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour faire triompher la cause du peuple, nous devons croire, citoyens, que vous ne rejeterez pas l'offrande que nous vous adressons. S. et F. ».

VARNIER, BRADECHAL.

## 14

Un membre fait lecture de l'état de l'argenterie envoyée à la trésorerie nationale par l'administration du district d'Alençon (2), montant à 756 marcs 7 onces 6 gros 30 grains, provenant des dépouilles des églises.

La Convention décrète l'insertion au bulletin (3).

[Alençon, 4 prair. II] ((4)).

« Les administrateurs composant le Conseil général du district d'Alençon, me chargent d'annoncer à la Convention qu'ils viennent d'adresser à la trésorerie nationale 756 marcs, 7 onces, 6 gros, 30 grains d'argenteries, provenant de la dépouille des églises de son arrondissement.

Ils félicitent la Convention sur tous ses travaux et l'invitent à rester à son poste ».

P. CASTAING.

[Extrait des délibérations; 25 flor. II].

« L'Assemblée présidée par Laveille Descours où étaient Marchant, Barrois, Clerembault, Chauvière, Lemeunier, Letourneur, Clogenson, David, Dupont, lecture donnée du réquisitoire de l'agent national daté de ce jour transcrit au présent registre au verso du folio 150.

Le conseil faisant droit au dit réquisitoire a arrêté que les argenteries provenant des cy-devant églises, et que le peuple a apporté avec enthousiasme pour en faire hommage à la patrie,

(1) C 304, pl. 1133, p. 21.

(2) Orne.

(3) P.V., XXXVIII, 98. J. Sablier, n<sup>o</sup> 1338; J. Fr., n<sup>o</sup> 608.

(4) C 304, pl. 1133, p. 22 et 22 (1).

seront sur le champ renfermées dans une caisse bien conditionnée et adressée aussitôt au président de la Convention nationale.

Communication prise des bordereaux qui désignent les dons particuliers de chaque commune, il a été arrêté qu'ils seraient transcrits tout au long à la suite du présent; a arrêté aussi qu'expédition du présent sera adressée au citoyen Castaing, représentant du peuple, député du département de l'Orne à la Convention nationale, qui est invité de vouloir bien porter la parole au président au nom de ses frères les citoyens du district d'Alençon et remettre sur le bureau les expéditions et la lettre au président qui lui sera adressée à cet effet.

Suivent les noms des communes qui ont apporté leur argenteie :

Canton d'Alençon	marcs	onces	gros	grains
Alençon .....	4	1	3	
Condé .....	7	5	2	
Congé .....	6	1	1	
Colombiers .....	7	3	4	
Damigny .....	6	6	7	
Forges .....	1	7	5	
Gandelain .....	9	3	1	
Eslens .....	1	5	7	
La Ferrière-Bochard ..	7	7	3	
La Ferrière-Bochard Saint-Christophe ...	1	1	6	
Le Froust .....	2	3	1	
La Lacelle .....	9	2	3	
La Roche Mabilles ...	10	1	7	
La Chapelle St-Gilles	2	2	1	
Larre .....	5	6	7	
Lonlay .....	10	2	1	
Mieucé .....	6	3	3	
Pacé .....	4	5	4	
Radon .....	5	2	6	
Gandelain .....		3	1	
Le C. de surv. d'Alençon	4	7	5	
Cuissay .....	4	6	1	
Collège d'Alençon ...	25	2	5	
Valframbert .....	9	4	4	
Aadacion .....		5	1	
Valframbert .....		1	3	$\frac{1}{2}$
Semallé .....		1	5	$\frac{1}{2}$
Lisle-sur-Sarthon ...	6	6	4	
Sarthon-s.-Chaumont .		3	1	
L'Isle-de-Corbeis ...	11		1	
Bellevue-la-Montagne	4		5	
	188	4	5	

## Canton de Sées

Sées .....	77	7	2
Aunou .....	3	5	4
La Chapelle de Mé- davy .....	2	5	6
Bray .....	6	6	
Condé-le-butot et Bel- fonds .....	7	6	4
Le Cercueil .....	2	1	
Godisson .....	8	4	
Macé .....	7	6	5
Roullard .....	4		
La Haye .....	4	2	4
Ventose .....	4	6	2
Prairial .....	3	4	3

Tanville .....	3		4
Trémont .....	3	4	3
Cléray .....	4	5	
Surdon .....	3	2	3
La Chapelle de Tan- ville .....	1		1
	149	4	1

## Canton de Carrouges

Bcauvin .....	12	5	4
Chahains .....	4	4	2
Ciral .....	18	1	4
Fontenay .....	5	4	5
Goult .....	4	4	5
Joué-du-Bois .....	2	6	5
Joué-du-Bois La cha- pelle-de-la-Raitière	1	7	
La Chaux .....	5	5	6
La Lande-de-Goult ..	3	1	
La Motte-Fouquet ...	7		4
Livaye .....	3	2	
Mesnil-Scelleur .....	4	6	4
Le Désir .....	4	1	4
Sarthon-libre .....	5	1	
L'Aiguillon (Saint- Martin) .....	7	3	6
Paumidor-s.-Sarthon .	8	6	
Les Landes .....	18	2	4
Le Désert .....	4	4	6
Le Brisoult .....	15	7	
Belair .....	8	6	
Carrouges .....	12	4	
Joué-du-Bois .....	4	1	5
	164		30

## Canton d'Essay

Aunay .....	4	1	1
Bursard .....	3	3	0
Echuffley .....	3	4	7
Essay .....	3	2	6
Feugères .....	2	4	5
Mesnil-Erreux .....	4		2
Mesnil-Guyon .....	3	7	2
Montperroux .....	3	6	
Neduphe .....	5	1	
Neuilly .....	5		7
L'Unité-du-Perron ...	4	5	5
Vingt-Hanaps .....	4	4	5
Vande .....	2	5	6
Beaumesnil-du-Perron	5		1
Essay-la-Charité .....	8	4	6
	64	4	5

## Canton de Courlhomes

Gaprée .....	6	6	7
Ferrières, La chapelle Saint-Ouln .....	1	4	
Les autres comm. du canton ont apporté leur argent. en masse	83	6	2
St-Simon cy - devant marquis de Cour- lhomes a apporté ..	4	6	5
	96	7	6

Canton du Meslé	marcs	onces	gros	grains
Clair-Fontaine .....	5	9		
Le Meslé-sur-Sarthe .	18	5	6	
Les ventes de bourses	6		5	
Monchevrel .....	5	0	5	
Laleu .....	5	2	2	
L'Union-sur-Sarthe ..	5	1	4	
Marchemaisons .....	9	2	2	
Coulonges .....	5	6		
Bures .....	11	2	5	
Menil-Broux .....	2	4		
Clairefontaine .....	2	6		
Montchcvrcl .....	2	4	1	36
La Charité de Sainte- Scolasse .....	1	7	6	
	81	5	4	36
Argenteries provenant des émigrés				
La c <sup>ne</sup> de Chenay dont la nation est hérit. .		6	6	
L'émigré Tribous cy- devant prêtre .....	8		3½	
L'émigré Cohardon ..	2			
L'émigré Courdemans- che .....	1		7	
L'émigré Château- Thierry .....		1	5	
A différents émigrés .	1	2	7	
Différents autres émigrés .....	9	5	4	
	11	5	½	
Récapitulation				
Canton d'Alençon ....	188	4	5	
Canton de Sées .....	149	4	1	
Canton de Carrouges .	164			30
Canton d'Essay .....	64	4	5	
Canton de Courlhomes	96	7	6	
Canton du Meslé .....	81	5	4	36
Emigrés .....	11	5		36
	756	7	6	30

Le conseil général arrête que la quantité de 756 marcs, 7 onces, 6 gros, 30 grains, d'argenteries cy-dessus détaillées provenant des communes y dénommées sera sur le champ transporté à la messagerie et nomme à cet effet le citoyen Dupont membre du conseil pour faire charger la caisse où elle sera enfermée et en retirer récépissé du directeur qui déposera aux archives de l'administration.

Fait et arrêté les dits jour et an que dessus.

Le registre signé des délibérants :

P.c.c. : BARROIS, LEVÉ.

## 15

Une lettre du représentant du peuple Romme, envoyé dans le département de la Dordogne, rend compte du dévouement républicain des habitans du district de Périgueux relativement à leur ration de subsistances diminuée de moitié en faveur des districts voisins.

Sur la motion d'un membre [PEYSSARD], la Convention nationale décrète l'insertion de la lettre de Romme au bulletin, et la mention honorable de la conduite civique des habitans du district de Périgueux (1).

[Périgueux, 30 flor. II] (2).

« Mes collègues,

Je dois vous faire connaître les progrès de l'esprit public dans ces contrées. Chaque jour les mœurs républicaines s'y développent avec une énergie nouvelle et promettent à notre existence sociale une base solide et innébranlable. L'amour sacré de la patrie conduit partout la révolution; c'est lui qui aux frontières enflâme le courage de nos frères d'armes et les conduit à la victoire; c'est lui qui dans l'intérieur garantit la tranquillité publique contre les lâches qui l'attaquent sourdement. La surveillance, la soumission aux lois protectrices des droits du peuple, le désintéressement, la douce fraternité, l'union des amis de l'égalité, l'abstinence qui pourvoit aux besoins publics par les privations; voilà les fruits de notre régénération.

Les districts voisins avaient sur le district de Périgueux une réquisition en grain. Un recensement rigoureux ayant fait connaître à ce dernier ses faibles moyens, les habitans de Périgueux ont voulu les accroître par leurs privations. Ils se sont réduits à 6 et 8 onces de pain par jour et pour assurer la plus parfaite égalité dans la distribution, chacun s'est empressé de verser dans un même lieu tous ses grains; tous les deux jours on reçoit sa ration, et au premier ordre on se soumettra à la réquisition. Deux ouvriers sans-culottes reçoivent une carte de distribution qui portait plusieurs rations et ils ne devaient en avoir que deux; arrivés chez eux, ils s'en aperçoivent; ils volent à la municipalité; « Nous ne voulons pas être mieux traités que nos frères, et en recevant plusieurs rations nous ferions tort à quelqu'un »; ils font rectifier leur carte. Ce dévouement aux besoins publics s'est manifesté plusieurs fois dans cette circonstance. S. et F. ».

G. ROMME.

(Applaudi).

## 16

Les membres composant les autorités constituées de la commune d'Allauch, district de Marseille, adressent l'expression de leurs sentimens sur les progrès de la révolution, et invitent la Convention à rester à son poste: ils demandent le jugement des détenus, pour, disent-ils, que les coupables subissent les châtimens dus à leurs crimes, et que l'innocence opprimée soit rendue à la société.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXVIII, 98. Pas de minute. Décret n° 9281. B<sup>in</sup>, 6 prair. (suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 612, p. 62 et 616, p. 125; *J. Mont.*, n° 29; *J. Sablier*, n° 1338; *Rép.*, n° 156; *M.U.*, XL, 93; *Audit. nat.*, n° 609; *Mon.*, XX, 556; *J. Fr.*, n° 608; *J. Perlet*, n° 611; *J. Univ.*, n° 1645; *C. Eg.*, n° 645; *S.-Culottes*, n° 465.

(2) C 304, pl. 1130, p. 6.

(3) P.V., XXXVIII, 99. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).